

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°3 du 22 janvier 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°11

CIRCULAIRE N° 17928/DEF/DCSSA/RH/PF

modifiant la circulaire n° 14701/DEF/DCSSA/RH/PF du 24 septembre 2009 relative à l'admission au centre préparant au diplôme d'État d'infirmier de l'école du personnel du personnel paramédical des armées de Toulon en 2010, dans le cadre de la promotion et de la réorientation professionnelle.

Du 27 novembre 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 17928/DEF/DCSSA/RH/PF modifiant la circulaire n° 14701/DEF/DCSSA/RH/PF du 24 septembre 2009 relative à l'admission au centre préparant au diplôme d'État d'infirmier de l'école du personnel du personnel paramédical des armées de Toulon en 2010, dans le cadre de la promotion et de la réorientation professionnelle.

Du 27 novembre 2009

NOR D E F E 0 9 5 3 2 9 9 C

Texte modifié :

Circulaire n° 14701/DEF/DCSSA/RH/PF du 24 septembre 2009 (BOC N° 41 du 23 octobre 2009, texte 16.).

Référence de publication : BOC N°3 du 22 janvier 2010, texte 11.

La circulaire n° 14701/DEF/DCSSA/RH/PF du 24 septembre 2009 est modifiée comme suit :

Au point 5. CENTRE ET DATES D'EXAMEN.

Au lieu de :

« Les épreuves d'admissibilité du concours se dérouleront le mercredi 13 janvier 2010 après-midi, à Toulon, sous la responsabilité du médecin général commandant l'EPPA. L'épreuve d'admission se déroulera entre le 22 février et le 26 février 2010.

La décision autorisant les candidats à se présenter aux épreuves, à paraître sous présent timbre fin décembre 2009, précisera les modalités pratiques de déroulement du concours. »

Lire :

« Les épreuves d'admissibilité, catégorie baccalauréat, du concours se dérouleront le mercredi 13 janvier 2010 après-midi, à Toulon, sous la responsabilité du médecin général commandant l'EPPA. L'épreuve d'admission se déroulera entre le 22 février et le 26 février 2010.

L'épreuve d'admission, catégorie diplôme d'État d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture, consistant en une analyse écrite de trois situations professionnelles se déroulera le mercredi 27 janvier 2010 après-midi.

La décision autorisant les candidats à se présenter aux épreuves, à paraître sous présent timbre fin décembre 2009, précisera les modalités pratiques de déroulement du concours. »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Frédéric FLOCARD.